

Conseil des commissaires

À une réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, tenue le 19 décembre 2016, à 19 h 30, à son centre administratif situé au 70, rue des Oblats Est, Rouyn-Noranda, Québec, sont présents :

M. Henri Bégin
Mme Doris Bergeron
M. Yves Dumulon
Mme Samia El Hamri
M. René Forgues

M. Jean-Pierre Frelas
M. Steve Jolicoeur
Mme Claudette Latreille
Mme Mireille Vincelette

M. Michel Labelle (commissaire-parent primaire)
M. Arthur Leclerc (commissaire-parent secondaire)
Mme Nathalie Tremblay (commissaire-parent EHDAA)

Tous commissaires formant quorum, sous la présidence de M. Daniel Camden

Assistent aussi à la réunion :

M. Yves Bédard, directeur général
M. Martial Drolet, directeur du Service des ressources financières
Mme Lyne Garneau, secrétaire générale
Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice des Services éducatifs
Mme Édith-Martine Lapierre, directrice du Service des ressources matérielles
M. Paul-Ange Morin, directeur du Service des ressources humaines

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

CC-3028

Il est proposé par Yves Dumulon, appuyé par Arthur Leclerc, d'adopter l'ordre du jour en apportant une modification au point 3 où on devrait lire que les suites ont été données à la réunion du 28 novembre plutôt que celle du 21 novembre 2016, ce qui est résolu à l'unanimité.

3. Vérification des suites données et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 novembre 2016.

Le directeur général indique que les suites ont été données à la réunion mentionnée en titre.

CC-3029

Il est proposé par Mireille Vincelette, appuyée par Samia El Hamri, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2016, ce qui est résolu à l'unanimité.

4. Demandes verbales de l'assistance

Les 5 élèves de l'école D'Iberville qui ont participé à la consultation nationale sur la réussite éducative et qui par la suite ont agi à titre de comité aviseur, sur invitation du ministre Proulx, font la présentation effectuée à Québec le 2 novembre dernier.

À ce moment de l'ordre du jour, le point 6.7 Motion de félicitations est traité.

Conseil des commissaires

5. Rapport des comités de travail

5.1 Comité de vérification

Henri Bégin fait un résumé des points traités au comité de vérification.

5.2 Comité des ressources humaines

Steve Jolicoeur fait un résumé des points traités au comité ressources humaines.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Claudette Latreille fait un résumé des points traités au comité de gouvernance et d'éthique.

6. Décision (points nécessitant une résolution)

6.1 Adoption des comptes

Il est proposé par Jean-Pierre Frelas, d'adopter les listes des chèques émis du 1^{er} au 15 décembre 2016 et conservées aux archives de façon permanente au dossier numéro 322-06, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2 Attribution de contrats

6.2.1 Contrat d'hygiène et salubrité – Écoles de Bellecombe et Kinojévis

Considérant l'appel d'offres public No 362630007 émis le 11 novembre 2016 pour la fourniture de services en hygiène et salubrité aux écoles de Bellecombe et Kinojévis et l'analyse des soumissions reçues le 28 novembre 2016;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice des ressources matérielles aux membres du comité de vérification (article 193.2 de la L.I.P.);

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification;

Il est proposé par Jean-Pierre Frelas, appuyé par Nathalie Tremblay, d'attribuer un contrat de services techniques à l'entreprise SOGITEX SERVICES INC. pour les travaux d'hygiène et salubrité aux écoles de Bellecombe et Kinojévis, faisant suite à l'appel d'offres public No 362630007 basé sur le prix le plus bas, pour un montant annuel de 78 881,07 \$, avant taxes, sujet à l'indexation annuelle des salaires (maximum de 3,5 %) en vertu du décret du Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics, et ce, pour les deux écoles, représentant une somme de 236 643,21 \$, avant taxes, pour la période de trois ans ferme débutant le 1er janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2019, avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire, et d'autoriser le président du conseil et la directrice des ressources matérielles à signer les documents contractuels pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

CC-3030

CC-3031

Conseil des commissaires

6.2.2 Contrat d'hygiène et salubrité – Écoles de D'Alembert, Cléricy - Mont-Brun

Considérant l'appel d'offres public N° 362630008 émis le 11 novembre 2016 pour la fourniture de services en hygiène et salubrité aux écoles de D'Alembert et Cléricy - Mont-Brun et l'analyse des soumissions reçues le 28 novembre 2016;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice des ressources matérielles aux membres du comité de vérification (article 193.2 de la L.I.P.);

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification;

CC-3032

Il est proposé par Michel Labelle, appuyé par Doris Bergeron, d'attribuer un contrat de services techniques à l'entreprise J.F. NETTOYEUR EXPERT, pour les travaux d'hygiène et salubrité aux écoles de D'Alembert et Cléricy - Mont-Brun, faisant suite à l'appel d'offres public N° 362630008 basé sur le prix le plus bas, pour un montant annuel de 89 811,64 \$, avant taxes, sujet à l'indexation annuelle des salaires (maximum de 3,5 %) en vertu du décret du Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics, et ce, pour les trois écoles représentant une somme de 269 434,92 \$, avant taxes, pour la période de trois ans ferme débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2019, avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire, et d'autoriser le président du conseil et la directrice des ressources matérielles à signer les documents contractuels pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2.3 Contrat d'hygiène et salubrité – Écoles de Granada

Considérant l'appel d'offres public No 362630010 émis le 11 novembre 2016 pour la fourniture de services en hygiène et salubrité à l'école de Granada et l'analyse des soumissions reçues le 28 novembre 2016;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice des ressources matérielles aux membres du comité de vérification (article 193.2 de la L.I.P.);

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification;

CC-3033

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Nathalie Tremblay, d'attribuer un contrat de services techniques à l'entreprise J.F. NETTOYEUR EXPERT, pour les travaux d'hygiène et salubrité à l'école de Granada, faisant suite à l'appel d'offres public No 362630010 basé sur le prix le plus bas, pour un montant annuel de 77 468,35 \$, avant taxes, sujet à l'indexation annuelle des salaires (maximum de 3,5 %) en vertu du décret du Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics, représentant une somme de 232 405,05 \$, avant taxes, pour la période de trois ans ferme débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2019, avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire, et d'autoriser le président du conseil et la directrice des ressources matérielles à signer les documents contractuels pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2.4 Contrat d'hygiène et salubrité – École des Kekeko

Considérant l'appel d'offres public No 362630011 émis le 11 novembre 2016 pour la fourniture de services en hygiène et salubrité à l'école des Kekeko et l'analyse des soumissions reçues le 28 novembre 2016;

Conseil des commissaires

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice des ressources matérielles aux membres du comité de vérification (article 193.2 de la L.I.P.);

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification;

CC-3034

Il est proposé par Steve Jolicoeur, appuyé par Samia El Hamri, d'attribuer un contrat de services techniques à l'entreprise SOGITEX SERVICES INC. pour les travaux d'hygiène et salubrité à l'école des Kekeko, faisant suite à l'appel d'offres public No 362630011 basé sur le prix le plus bas, pour un montant annuel de 54 233,46 \$, avant taxes, sujet à l'indexation annuelle des salaires (maximum de 3,5 %) en vertu du décret du Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics, représentant une somme de 162 700,38 \$, avant taxes, pour la période de trois ans ferme débutant le 1er janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2019, avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire, et d'autoriser le président du conseil et la directrice des ressources matérielles à signer les documents contractuels pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.3 Approbation de dépenses

Il n'y a rien à rapporter à ce point

6.4 Ordre de changement supérieur à 10 % du montant initial du contrat

Considérant l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics qui stipule que tout ordre de changement provoquant un cumul des dépenses excédant 10 % du montant initial du contrat doit être approuvé par le plus haut dirigeant de l'organisme;

Considérant l'ordre changement No 3 qui reporte la somme cumulée des dépenses supplémentaires à 18,59 % du montant initial du contrat accordé dans le cadre du projet Réfection des vestiaires de la piscine de l'école La Source (038MB1502);

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3035

Il est proposé par Yves Dumulon, appuyé par Arthur Leclerc, d'approuver l'ordre de changement No 3 représentant la somme de 56 987,68 \$, taxes incluses, à l'entreprise Construction Normand Martel inc., dans le cadre du projet 038MB1502 – Réfection des vestiaires de la piscine de l'école La Source, et de mandater la directrice du Service des ressources matérielles à signer les documents pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.5 Modifications apportées aux services éducatifs offerts à l'école La Source

Considérant les consultations tenues dans le respect de la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école (P-14-DG);

Conseil des commissaires

Considérant le document d'information présentant les renseignements colligés pour la prise de décision sur l'intention de modifier les services éducatifs offerts à l'école La Source;

Considérant que la nouvelle organisation des écoles secondaires sera mise en place progressivement à compter de l'année scolaire 2017-2018;

Considérant la consultation tenue auprès du comité de parents;

Considérant les documents déposés et la présentation de la directrice des services éducatifs aux membres du comité de gouvernance et d'éthique;

CC-3036

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Mireille Vincelette, de modifier les services éducatifs offerts à l'école La Source à compter de l'année scolaire 2017-2018, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.6 Autorisation – Charge de cours à l'UQAT

Considérant l'article 201.1 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule qu'un directeur général est tenu à l'exercice exclusif de ses fonctions mais que le conseil des commissaires peut consentir à ce qu'il occupe une charge pour laquelle il reçoit une rémunération;

Considérant la possibilité pour le directeur général d'assumer à l'occasion une charge de cours au département de l'Éducation à l'UQAT;

CC-3037

Il est proposé par Daniel Camden, appuyé par Arthur Leclerc, de consentir à ce que le directeur général accepte, à l'occasion, une charge de cours à l'UQAT, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.7 Motion de félicitations

Ce point a été traité au point 4.

Considérant la participation remarquable de 5 élèves de l'école D'Iberville lors de la tournée régionale de la consultation nationale en vue de la mise en place d'une première politique sur la réussite éducative qui s'est tenue le 25 octobre 2016 à Rouyn - Noranda;

Considérant l'invitation faite à ces élèves de la part du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, M. Sébastien Proulx, à participer en tant que membres d'un comité aviseur aux rencontres tenues à Québec les 1^{er} et 2 décembre 2016;

Considérant la représentation remarquable que ces élèves ont assurée et les retombées positives sur la Commission scolaire de Rouyn-Noranda;

CC-3038

Il est proposé par Yves Dumulon, appuyé par Claudette Latreille, que le conseil des commissaires offre ses félicitations à M. Arnaud Bédard, Mme Camille Corbeil, M. Théo Fortier, Mme Anne-Sophie Harvey et Mme Émilie Potvin et les remercie du rayonnement qu'il ont fait jaillir sur notre Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

Conseil des commissaires

7. Orientation / Consultation / Reddition de comptes

7.1 Rapport annuel

Yves Bédard dépose le rapport annuel 2015-2016 et indique que la présentation officielle sera faite lors de la rencontre du conseil des commissaires du 23 janvier 2017.

7.2 Reddition de comptes

Lyne Garneau informe les commissaires que le document Reddition de comptes en lien avec les délégations de pouvoirs est terminé et sera déposé sur le portail.

7.3 État des travaux d'immobilisation

Édith-Martine Lapierre dépose les documents de reddition de comptes concernant les travaux d'immobilisation.

7.4 Territoires d'assignation

Anne-Frédérique Karsenti informe les membres du conseil sur le cheminement de ce dossier.

7.5 Réorganisation des écoles secondaires

Yves Bédard informe les membres du conseil sur le cheminement de ce dossier.

8. Informations

8.1 Direction générale

Yves Bédard informe les commissaires des dossiers qui sont en cours au niveau de la direction générale.

8.2 Secrétariat général

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

9. Rapport des commissaires-parents

9.1 Comité EHDAA

Nathalie Tremblay fait rapport des travaux du comité EHDAA.

9.2 Comité de parents

Arthur Leclerc fait rapport des travaux du comité de parents.

Conseil des commissaires

10. Information des organismes

10.1 Association des commissions scolaires de l'A-T

Le président présente les dernières nouvelles de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue.

10.2 Fédération des commissions scolaires du Québec

Le président présente les dernières nouvelles de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

11. Rapport des représentations effectuées

Les membres font rapport des représentations effectuées.

12. Levée de la réunion

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Nathalie Tremblay, de lever la réunion, ce qui est résolu à l'unanimité.

Il est 21 h 10 lorsque se termine la réunion.

Daniel Camden,
Président

Lyne Garneau,
Secrétaire générale

CC-3039